



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration  
Bureau des Élections, des Réglementations, des Associations  
et des Missions de Proximité Titres

**Arrêté n°38-2024-02-18-00005 du 18 MARS 2024  
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote  
dans la commune de TREPT**

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2019-06-06-002 du 6 juin 2019 fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Trept ;

CONSIDÉRANT les créations de voies et les nouvelles appellations de voies dans le périmètre des 2 bureaux de vote de la commune.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Trept sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3** : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Trept sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Laurent SIMPLICIEN

**ANNEXE**

<b>N° et localisation du bureau de vote</b>	<b>Périmètre du bureau de vote</b>
<p align="center">           Bureau de vote n°0001            MAIRIE            Place de la Mairie            (centralisateur)         </p>	<p>           Route des Alpes (côté pair)            place des Artistes            impasse de la Bardèl            rue de la Vie de Betz            route de Bourgoin (côté impair)            Place Sébastien Boyrivent            impasse des Bûches            impasse Chartreuse            impasse du Château            impasse des Corrées            rue du Grand Cozance            rue de la Vie de Croze            Impasse des Ecureuils            impasse de l'Étang            chemin de Fenières            impasse de la Fontaine            Chemin du Four            Rue de la Gare (côté impair)            Chemin de la Garine            Rue du Garnier (côté pair)            impasse de Gour            Grand'Rue (côté pair)            Impasse de la Grange            Impasse des Griottiers            Chemin des Jardins            impasse du Laitier            chemin de Liandras            impasse du Lias            place de la Mairie            impasse des Marais            impasse de la Meije            impasse Mélopée            route de Miéry            impasse Montbron            Route de Morestel            Chemin du Moulin            impasse de l'Ollaire            impasse des Pâquerettes            chemin de la Plaine            rue du Planeau            impasse Roland de la Poype            rue du Presbytère            impasse du Riss            Chemin du Rivard            Impasse du Ruisseau            route du Sablon            chemin du Vieux Sablonnières            place de la Santé            Chemin de Serrières            Chemin de Servigné            impasse du Soleil            impasse de la Sorbière            Chemin de Grande Terre            impasse du Truffet            Chemin de Varézieu            impasse du Vercors         </p>

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p>Bureau de vote n°0002            GROUPE SCOLAIRE            17,rue des Carriers</p>	<p>impasse des Acacias            route des Alpes (côté impair)            impasse des Ammonites            impasse des Ardollières            impasse de Bange            impasse des Bigues            impasse du Mont Blanc            rue de la Vie du Bois            route de Bourgoin (côté pair)            Impasse des Anciens Cafés            Rue des Carriers            impasse de la Castine            impasse de la Dent du Chat            impasse du Chenillage            impasse du Clos            place des Anciens Combattants            Impasse des Combes            route de Crémieu            Impasse Saint-Didier            chemin du Château d'Eau            Impasse des Ecoles            place de l'Eglise            rue des Fardiens            impasse des Herbes Folles            impasse Fonsine            chemin de la Fourmi            route de la Gagne            rue de la Gare (côté pair)            rue du Garnier (côté impair)            impasse de la Glaneuse            route de la Goula            Grand'Rue (côté impair)            Impasse des Grillons            impasse de la Guimperie            route de Saint-Hilaire            impasse du Lac            Rue des Lauzes            Chemin La Lionne            impasse de Margotin            Chemin de Clos Martine            impasse des Mirabelles            impasse des Oliviers            rue des Palis            impasse des Perdrix            Impasse des Vieilles Pierres            impasse des Pierres Plantées            rue du Prémarais            Impasse du Puits            chemin des Pylônes            Chemin de Ravanet            rue des Grandes Roches            impasse du Square            Chemin du Stade            Chemin de Terréa            impasse du Verger            Chemin des Vignes            place de la Violette            impasse des Vosges</p>